



  
**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DRAAF PACA**

Service Régional de l'Information  
Statistique et Économique (SRISE)

# Les circuits courts : Savoir s'adapter

Panorama régional de la pratique des circuits courts



**Jeudi 17 octobre 2024**





# Les circuits courts en Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Le contexte du recensement agricole

1. A l'échelle régionale / départementale
2. Par produit
3. Par filière
4. Emploi ; Bio
5. Modes de commercialisation





# Le recensement agricole 2020

## Opération décennale

**Commune aux 27 États membres de l'UE à même période et concepts**

→ Données comparables

## Questionnaire en deux parties :

Un tronc commun concernant toutes les exploitations

Des modules complémentaires : emploi, élevage, pratiques...

## En Provence-Alpes-Côte d'Azur :

78 % des exploitants ont répondu sur internet

22 % ont répondu en face-à-face ou téléphone

**60 enquêteurs sur le terrain**





# Une exploitation agricole au sens du Recensement 2020

- ✓ **Définie par décret 2009-529 et arrêté du 11 mai 2009**
  
- ✓ **Unité économique qui répond à 3 conditions :**
  - **Activité agricole : produire et commercialiser**
  
  - **Dépasse un certains seuil :**
    - 1 ha
    - Ou 20 ares de cultures spécialisées (légumes, fleurs, pépinières, vignes, fruits, Ppam)
    - Réduit à 10 ares vignes AOP, 15 ares fraises, 5 ares serre maraichage, 5 ares de pépinière
    - Ou un effectif d'animaux (6 brebis, 1 vache, 100 volailles, 50 ruches...)
  
  - **Gestion courante indépendante (Siret)**



# Les circuits courts au sens du Recensement 2020

- ✓ **Un circuit court** : circuit de vente directe au consommateur final ou avec un seul intermédiaire entre l'exploitation agricole et le consommateur final.
- ✓ La **distance géographique** entre l'exploitation agricole et le consommateur final n'entre pas en considération.
- ✓ La vente n'est pas considérée comme étant du circuit court lorsque l'intermédiaire est une coopérative agricole ou une organisation de producteurs commerciale.



# Les circuits courts en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le contexte du recensement agricole

1. A l'échelle régionale / départementale
2. Par produit
3. Par filière
4. Emploi ; Bio
5. Modes de commercialisation



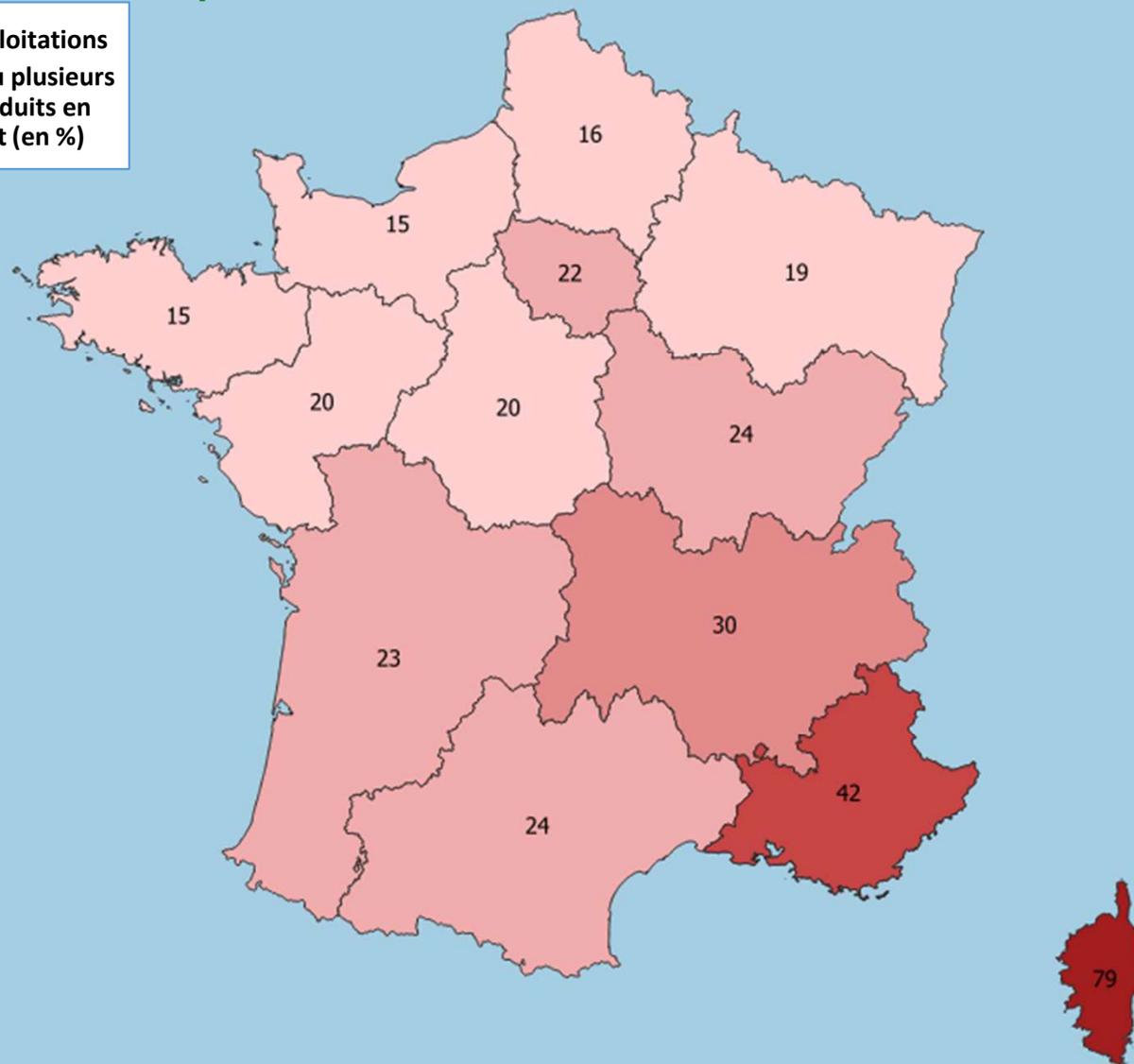


# Les exploitants de Paca les plus engagés en circuit court

2° position derrière la Corse

✓ Le quart Sud-Est plus engagé en circuit court

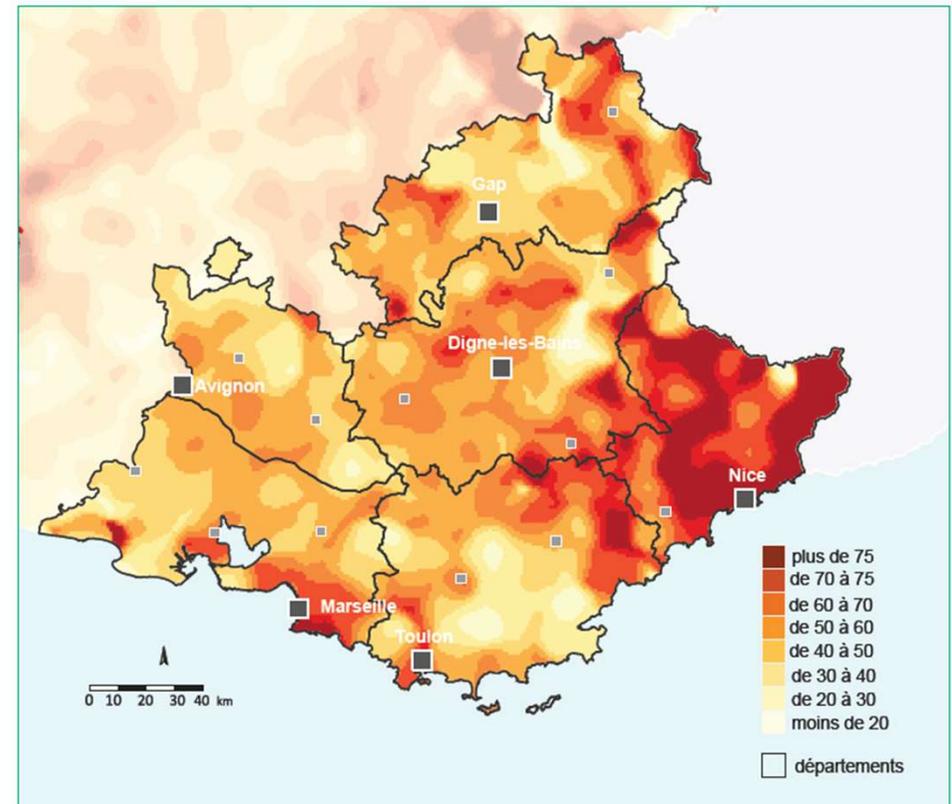
part des exploitations vendant un ou plusieurs de leurs produits en circuit court (en %)



# Un engagement en circuits courts par département compris entre 37 % et 74 %

- ✓ **Les Alpes-Maritimes fortement engagées en circuits courts**
  
- ✓ **Plus de circuits courts en zones péri-urbaines densément peuplées**

Part des exploitations commercialisant au moins un de leurs produits en circuit court par secteur géographique



Clé de lecture Figure 2 : sur le littoral des Alpes-Maritimes, plus de 70 % des exploitations sont en circuit court

**Champ** : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des pacages collectifs.

**Source** : Agreste - Recensement Agricole 2020



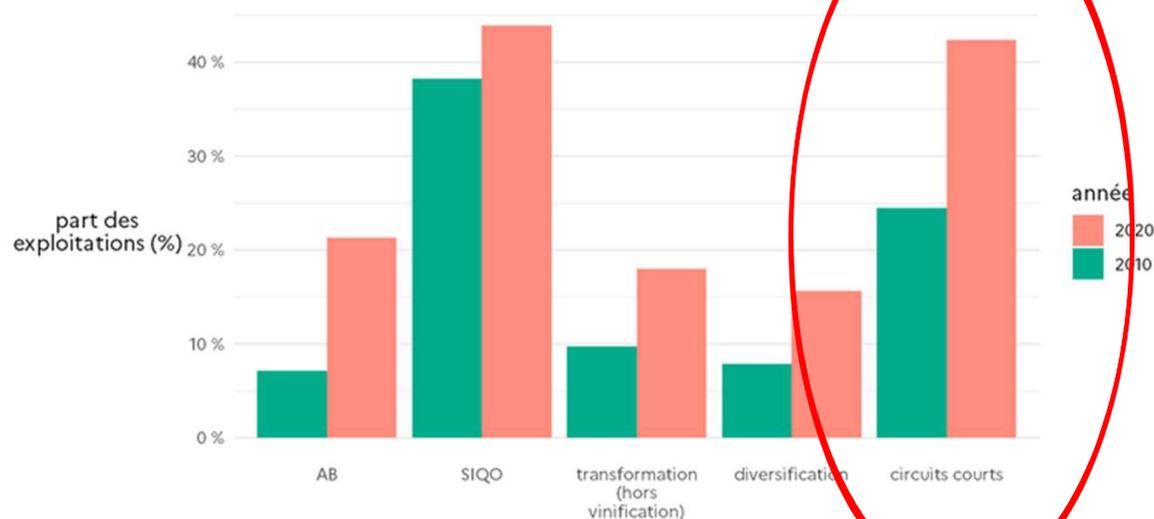
# Forte augmentation en 10 ans

✓ **+42 % en nombre  
d'exploitations**

✓ **+ 18 points  
(24 % → 42 %)**

## Part des exploitations engagées dans une démarche de valorisation

Engagement dans une démarche de valorisation  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



source : Agreste - recensements agricoles 2010 et 2020



# Les circuits courts en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le contexte du recensement agricole

1. A l'échelle régionale / départementale

2. **Par produit**

3. Par filière

3. Emploi ; Bio

3. Modes de commercialisation



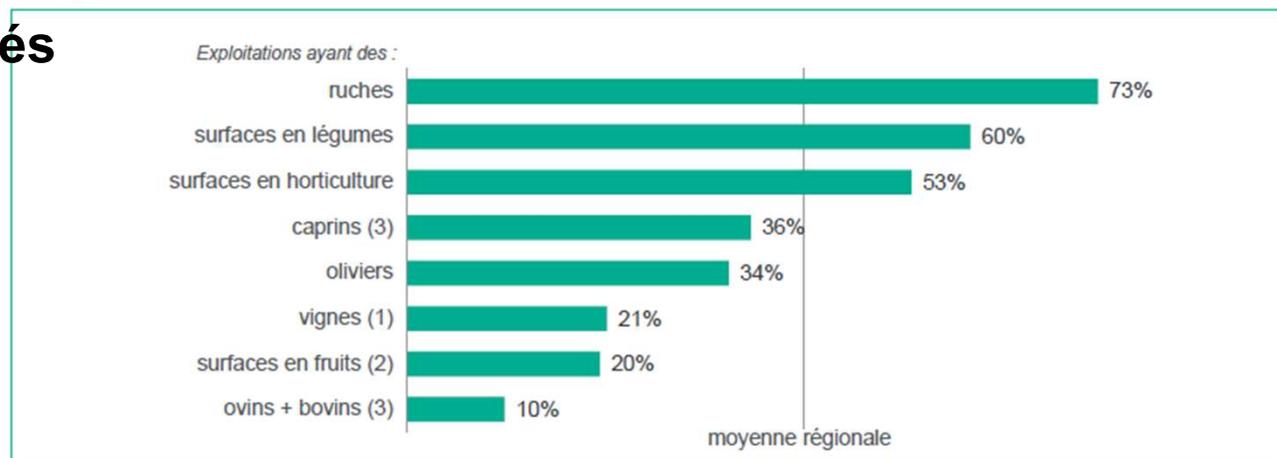
# Plus de quatre exploitations sur dix vendent en circuit court

- ✓ Les produits des marchés en tête dans les circuits courts



## Part des exploitations commercialisant en circuits courts

### Les produits des marchés d'abord



**Champ** : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des packages collectifs.

(1) Vignes : part commercialisant des produits de la vigne

(2) Fruits : sauf oliviers

(3) Caprins, ovins ou bovins : part commercialisant du lait

**Clé de lecture** : 73 % des exploitations ayant des ruches commercialisent tout ou partie de leur miel via un circuit court ; 36 % des éleveurs caprins commercialisent du lait en circuit court, contre 10 % du total des éleveurs bovins et ovins ; 42 % des exploitations régionales commercialisent un ou plusieurs produits en circuit court.

**Source** : Agreste - Recensement Agricole 2020



# Les circuits courts en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le contexte du recensement agricole

1. A l'échelle régionale / départementale

2. Par produit

3. Par filière

3. Emploi ; Bio

3. Modes de commercialisation



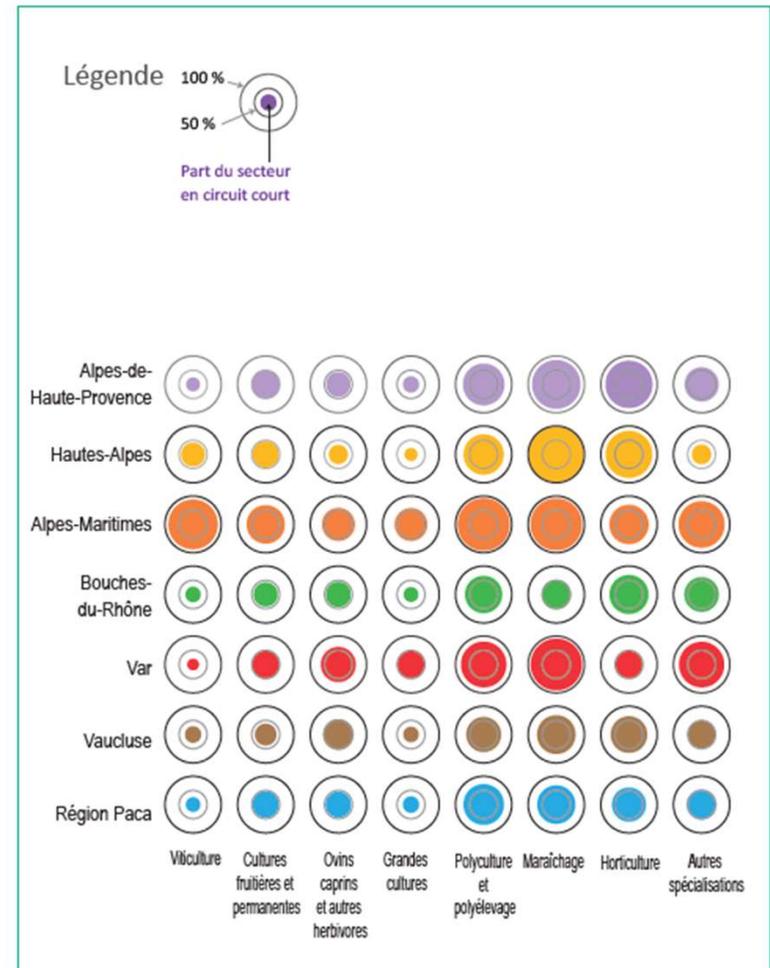
# Plus de circuits courts dans les secteurs moins structurés

Part des exploitations en circuit court

par département et par spécialisation

✓ Dans les Alpes-Maritimes ou dans l'orientation polyculture-polyélevage,

la part des exploitations commercialisant en circuits courts dépasse 70 %

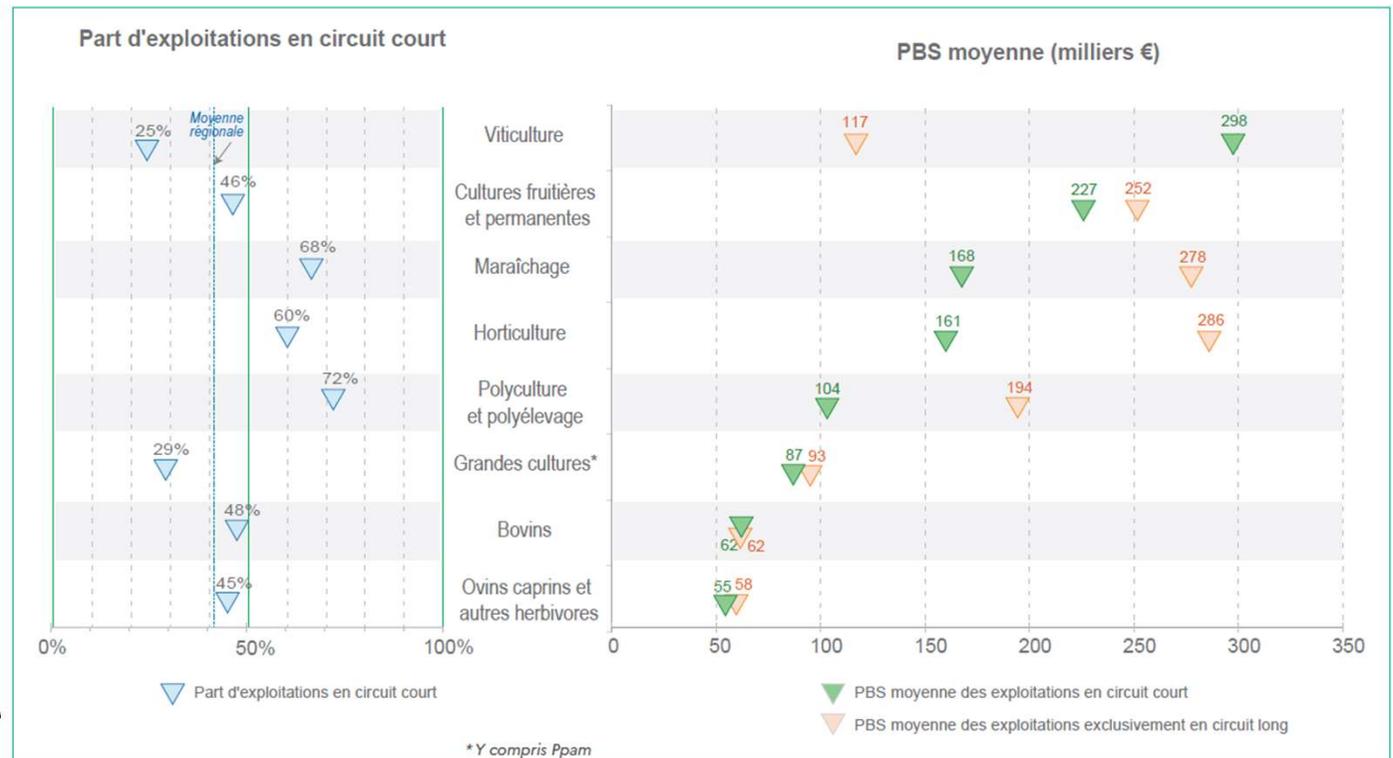


**Clé de lecture Figure 3 :** Les exploitations viticoles des Bouches-du-Rhône sont à moins de 50 % engagées en circuit court

# Plus de circuits courts dans les secteurs moins structurés

- ✓ Des exploitations généralement plus petites en circuit court
- ✓ L'exception des exploitations viticoles, plus grandes en circuit court
- ✓ En maraîchage, une gamme plus diversifiée

Potentiel de production et engagement des exploitations commercialisant au moins un produit en circuit court  
Élevage et grandes cultures à l'opposé de la viticulture



Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des packages collectifs.

Clé de lecture : 25% des exploitations spécialisées en viticulture commercialisent tout ou partie de leur production via un circuit court ; leur production brute standard moyenne est de 300.000 €, près de 3 fois supérieure à celles exclusivement en circuit long. 42 % des exploitations régionales sont en circuit court toutes spécialisations confondues.

Source : Agreste - Recensement Agricole 2020



# Les circuits courts en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le contexte du recensement agricole

1. A l'échelle régionale / départementale

2. Par produit

3. Par filière

**3. Emploi; Bio**

3. Modes de commercialisation





# Plus de main d'œuvre en circuit court

Les exploitations en circuit court par département et par spécialisation

Les Alpes-Maritimes en tête, ainsi que les orientations polyculture polyélevage et maraîchage horticulture

## ✓ L'intensité du travail

(mesurée en ETP par surface) :

**Surcroît de travail  
lié à la transformation  
à la ferme  
et à la commercialisation**

Départements	Poids des exploitations en circuit court	ETP annuels par exploitation en circuit court / circuit long	ETP annuels pour 100 ha de SAU en circuit court / circuit long	Part d'exploitations en circuit court au sein des exploitations bio
Alpes de Haute-Provence	48 %	1,90 / 1,58	2,7 / 1,9	72 %
Hautes-Alpes	41 %	1,85 / 1,57	3,4 / 2,7	67 %
Alpes-Maritimes	74 %	1,47 / 1,44	4,9 / 3,0	90 %
Bouches-du-Rhône	43 %	3,34 / 2,40	10,1 / 5,9	58 %
Var	37 %	2,65 / 1,02	10,5 / 7,7	63 %
Vaucluse	37 %	3,52 / 1,75	13,2 / 8,3	66 %
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>42 %</b>	<b>2,70 / 1,65</b>	<b>7,5 / 4,9</b>	<b>66 %</b>
Spécialisations				
Polyculture, polyélevage	72 %	1,85 / 1,94	6,7 / 4,1	79 %
Maraîchage	68 %	3,57 / 4,52	53,1 / 47,3	77 %
Horticulture	60 %	3,02 / 2,70	50,2 / 35,4	86 %
Cultures fruitières	46 %	2,70 / 2,51	13,7 / 14,0	64 %
Ovins, caprins	45 %	1,83 / 1,47	1,8 / 1,3	74 %
Grandes cultures	29 %	1,55 / 1,20	3,1 / 2,0	43 %
Viticulture	25 %	4,15 / 1,13	13,7 / 9,0	60 %

*Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des packages collectifs.*

*Source : Agreste - Recensement agricole 2020*



# circuit court et agriculture biologique

## Les exploitations en circuit court par département et par spécialisation

Les Alpes-Maritimes en tête, ainsi que les orientations polyculture polyélevage et maraîchage horticulture

- ✓ **2 dynamiques très liées**
- ✓ **Tous les départements et secteurs agricoles concernés**

Départements	Poids des exploitations en circuit court	ETP annuels par exploitation en circuit court / circuit long	ETP annuels pour 100 ha de SAU en circuit court / circuit long	Part d'exploitations en circuit court au sein des exploitations bio
Alpes de Haute-Provence	48 %	1,90 / 1,58	2,7 / 1,9	72 %
Hautes-Alpes	41 %	1,85 / 1,57	3,4 / 2,7	67 %
Alpes-Maritimes	74 %	1,47 / 1,44	4,9 / 3,0	90 %
Bouches-du-Rhône	43 %	3,34 / 2,40	10,1 / 5,9	58 %
Var	37 %	2,65 / 1,02	10,5 / 7,7	63 %
Vaucluse	37 %	3,52 / 1,75	13,2 / 8,3	66 %
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>42 %</b>	<b>2,70 / 1,65</b>	<b>7,5 / 4,9</b>	<b>66 %</b>
Spécialisations				
Polyculture, polyélevage	72 %	1,85 / 1,94	6,7 / 4,1	79 %
Maraîchage	68 %	3,57 / 4,52	53,1 / 47,3	77 %
Horticulture	60 %	3,02 / 2,70	50,2 / 35,4	86 %
Cultures fruitières	46 %	2,70 / 2,51	13,7 / 14,0	64 %
Ovins, caprins	45 %	1,83 / 1,47	1,8 / 1,3	74 %
Grandes cultures	29 %	1,55 / 1,20	3,1 / 2,0	43 %
Viticulture	25 %	4,15 / 1,13	13,7 / 9,0	60 %

*Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des packages collectifs.*

*Source : Agreste - Recensement agricole 2020*



# Les circuits courts en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le contexte du recensement agricole

1. A l'échelle régionale / départementale

2. Par produit

3. Par filière

3. Emploi ; Bio

**3. Modes de commercialisation**

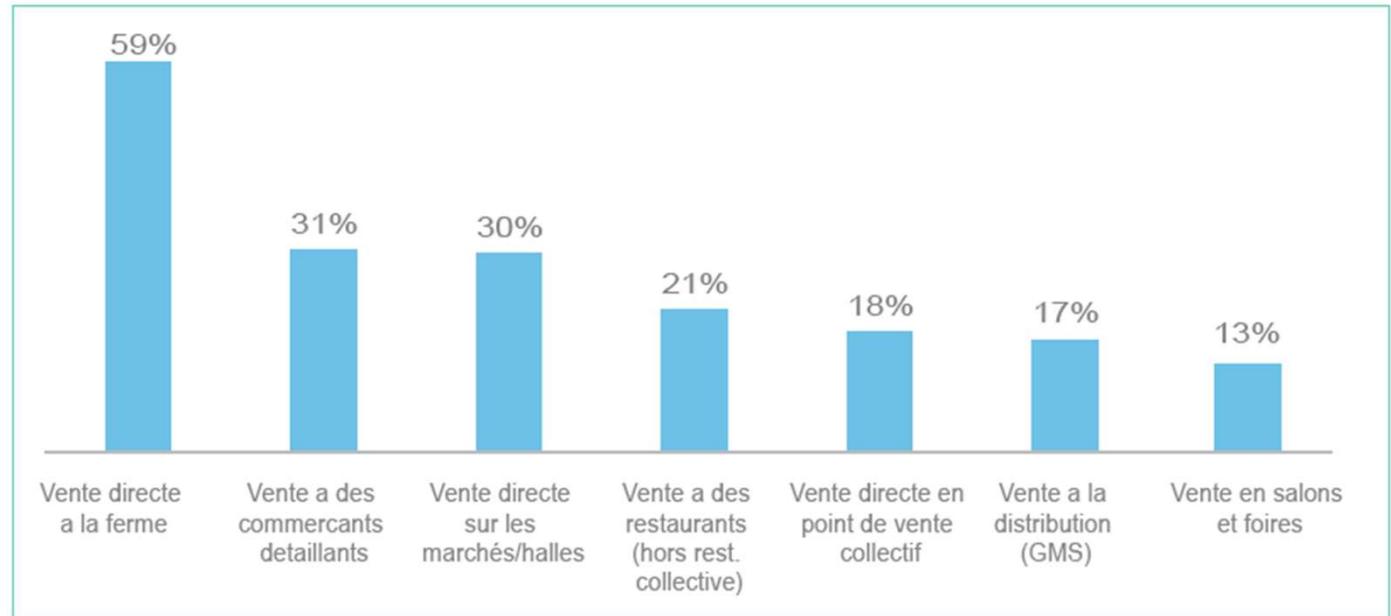


# La vente à la ferme d'abord

✓ Restaurateurs et détaillants également concernés

## Fréquence des circuits courts

La vente sur l'exploitation plébiscitée  
(Plusieurs modes de vente sont possibles pour une même exploitation)



*Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des packages collectifs.*

*Clé de lecture : 59 % des exploitations engagées en circuit court commercialisent tout ou partie de leur production à la ferme*

*Source : Agreste - Recensement Agricole 2020*



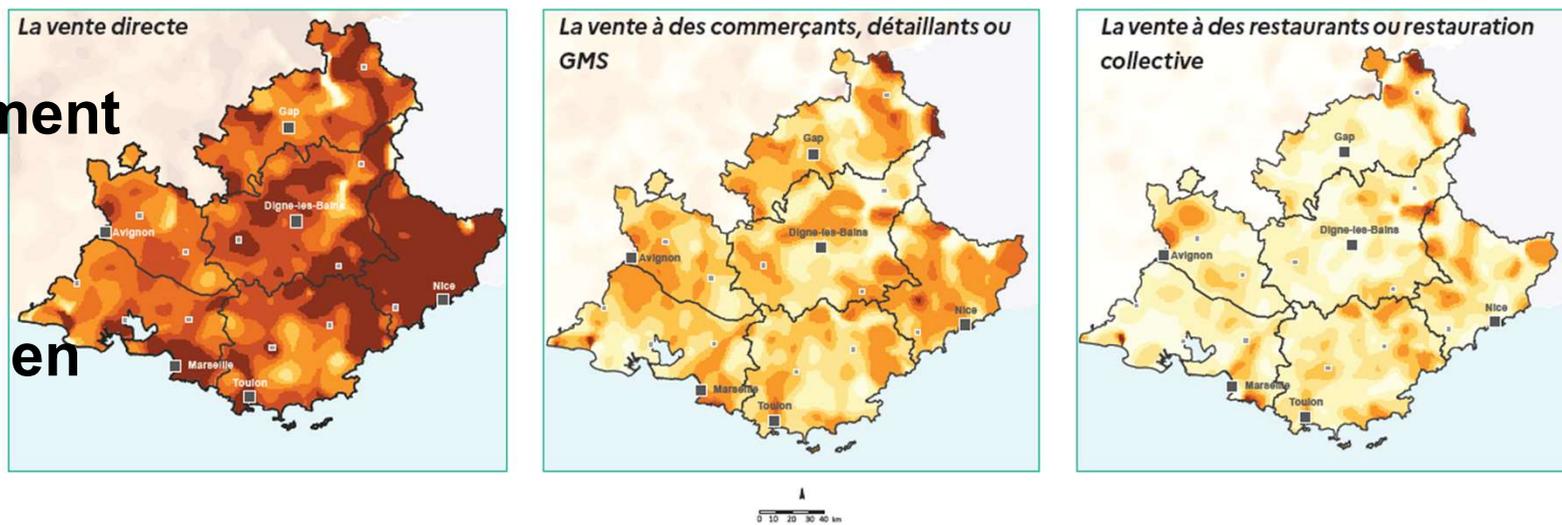
# Modes de commercialisation

Part des exploitants pratiquant la vente en circuit court, selon le mode de commercialisation

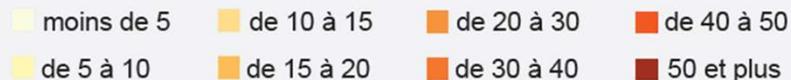
La vente à des commerçants et restaurateurs moins fréquente que la vente à la ferme

Exploitations pratiquant pour au moins une de leurs productions...

✓ La vente à des restaurateurs se fait essentiellement en restauration commerciale, et reste marginale en restauration collective.



en %





## Résultats disponibles SUR INTERNET

**Publications** : site internet de la Draaf

<https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Recensement-agricole-2020,642>

**Site Agreste national** : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>

cartes du recensement : <https://vizagreste.atolcd.com/#/indicateur/13/2020>

cartes interactives: <https://stats.agriculture.gouv.fr/cartostat/#c=indicator>





  
**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE LA SOUVERAINÉTÉ  
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DRAAF PACA**

Service Régional de  
l'Information Statistique et  
Économique (SRISE)

Merci de votre attention

